

23.11.2018 - 08:10 Uhr

EA 189 diesel - Logiciel mis à jour sur 100 % des véhicules

Zurich (ots) -

AMAG annonce la fin de l'action de rappel: 100 % des véhicules équipés d'un moteur EA 189 et actuellement immatriculés en Suisse ont été modifiés. L'action de rappel est ainsi terminée.

Près de trois ans après les révélations concernant le diesel, AMAG peut considérer que le rappel a été réalisé à 100 %. L'ensemble des environ 165 000 véhicules concernés accessibles pour AMAG et Astra immatriculés en Suisse, et ayant une réception par type européenne ou suisse, ont bénéficié d'une mise à jour logicielle ou d'une mise à jour logicielle et d'un débitmètre d'air.

À partir du printemps 2016, le groupe AMAG et les marques concernées ont contacté les clients dès que les logiciels étaient disponibles pour chaque type de véhicule et les ont invités à se rendre en garage. La grande majorité des clients avait accepté cette invitation. Certains ont dû être contactés plusieurs fois de telle sorte que le processus a pris un certain temps.

On peut en principe certifier aujourd'hui que l'action de rappel a été un succès.

Les réactions des concessionnaires et des clients sont globalement positives. Les retours actuels montrent que dans l'ensemble, les mises à jour se sont déroulées sans accroc et que les clients qui ont bénéficié de la mesure sont satisfaits de la solution technique et n'ont aucune réclamation par la suite.

Pour les éventuelles réclamations, Volkswagen a mis en place des mesures de confiance visant à renforcer la confiance des clients dans les mesures techniques/les mises à jour et permettant de fournir des solutions faciles en cas de plaintes éventuelles concernant les mises à jour et certaines pièces du moteur et du système de dépollution. Cet engagement est valable pour les véhicules qui ont bénéficié d'un entretien régulier, et pour une durée de 24 mois après réalisation de la mise à jour, dans la limite d'un kilométrage total du véhicule en question de 250 000 km au maximum (en fonction du critère qui survient en premier). Les prestataires de services officiels en sont informés.

Grâce à la mise à jour du logiciel, les clients disposent aujourd'hui d'un véhicule tout à fait conforme et bénéficiant, par cette mise à jour, des connaissances techniques en matière de diesel des dernières années. Les autorités réglementaires compétentes pour l'homologation CE par type de véhicule (en particulier l'autorité fédérale allemande des transports routiers KBA) ont approuvé les mesures techniques/mises à jour pour l'ensemble des véhicules EA 189 concernés. Elles ont confirmé que la mise en oeuvre des mesures n'entraîne aucune détérioration au niveau des émissions de CO₂, de la consommation de carburant, de la performance du moteur, du couple et des émissions sonores. Par ailleurs, le groupe Volkswagen a régulièrement expliqué que les mises à jour n'ont aucun impact négatif sur la longévité du moteur et de ses composants. Les autorités sont unanimes quant au fait qu'il n'y a aucun impact négatif sur la longévité du système de contrôle des émissions.

Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à:

AMAG Group SA
Dino Graf
Responsable Group Communication
Téléphone +41 44 269 53 00
presse@amag.ch

AMAG Group SA
Roswitha Brunner
Chef Group PR & CSR
Téléphone +41 44 269 53 04
presse@amag.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001252/100822479> abgerufen werden.